

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Châlons-en-Champagne, le 02/07/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE**

25 rue du Lycée
ACCES DU PUBLIC
par le Palais de Justice
51036 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
CEDEX
Téléphone : 03 26 66 86 87
Télécopie : 03 26 21 01 87

Greffe ouvert du lundi au vendredi de
8h30 à 11h30 - 13h30 à 16h30

E25000070 / 51

Monsieur le président
COMMUNAUTE URBAINE
DU GRAND REIMS
CS 80036
51722 REIMS CEDEX

<https://chalons-en-champagne.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000070 / 51
(à rappeler dans toutes correspondances)

E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION

Objet : Plan de Mobilité (PDM) de la Communauté Urbaine du Grand Reims dont le siège est à REIMS (51722) ; l'enquête portera également sur l'évaluation environnementale de ce PDM

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le vice-président du tribunal a désigné la commission d'enquête, présidée par Madame Brigitte MARECHAL, Directrice de secteur à la Poste, demeurant 3 rue Lauveau, WARNECOURT (08090) (portable : 06 44 95 37 86), en vue de procéder à l'enquête citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter la présidente de la commission avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation la greffière,


C. BRISTIEL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU
27 juin 2025

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

N° E25000070 /51

Le vice-président

E- Décision désignation commission d'enquête

Vu enregistrée le 16 juin 2025, la lettre par laquelle le président de la Communauté Urbaine du Grand Reims demande la désignation d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

- le Plan de Mobilité (PDM) de la Communauté Urbaine du Grand Reims dont le siège est à REIMS (51722) ; l'enquête portera également sur l'évaluation environnementale de ce PDM.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants.

Vu le code de l'urbanisme.

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025.

Vu la délégation de la présidente du tribunal en date du 2 mai 2024.

DECIDE

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Présidente :

Mme Brigitte MARECHAL

Membres titulaires :

M. Jean-Pierre GRANJON
M. Pascal GARET

Membre suppléant :

M. Bruno BETH

En cas d'empêchement de Mme Brigitte MARECHAL, la présidence de la commission sera assurée par M. Jean-Pierre GRANJON, membre titulaire de la commission.

En cas d'empêchement de l'un des membres titulaires, celui-ci sera remplacé par M. Brunot BETH, suppléant.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les membres de la commission d'enquête sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à la Communauté Urbaine du Grand Reims et aux membres de la commission d'enquête.

Fait à Châlons-en-Champagne, le 27 juin 2025.



Le vice-président,

signé

Antoine DESCHAMPS